

Examen national pour les diagnostiqueurs des polluants de construction

Les documents de référence et contenus fondamentaux pour l'examen national de diagnostiqueur de la pollution des bâtiments sont les suivants.

Diagnostic

- Aide à l'exécution OLED, partie « Diagnostic des polluants / concept d'élimination »
- Tous les contenus diffusés sur la plate-forme de connaissances Polludoc

Sécurité au travail

- Directive CFST 6503
- Fiches thématiques Suva
- Directives FACH

Protection civile/protection des utilisateurs

- Ligne directrice du FACH Détermination de l'urgence des mesures à prendre
- Directive PCB

Élimination

- OLED
- Aide à l'exécution OLED, partie « Diagnostic des polluants / concept d'élimination »

Note importante par rapport à l'aide à l'exécution : le projet d'aide à l'exécution de mai 2018 n'est plus valable pour les examens. Depuis le 01.01.2021, seulement la [version définitive de l'aide à l'exécution](#), publiée le 9 septembre 2020, est considérée comme document contraignant pour les examens nationaux.

Manques de connaissances

Lors de l'évaluation des corrections, un manque de connaissances ainsi que des points faibles notamment pour les sujets suivants a été identifié :

- **PCB/PC, HAP et produits de protection du bois**, application, période d'utilisation, interdiction, aspects légaux, échantillonnage, prescriptions pour le conditionnement et l'assainissement, filières d'élimination
- **Conversion / calcul** d'une pollution (p. ex. avec des métaux lourds, des PCB ou des HAP) dans une peinture sur un **élément de construction** (p. ex. sur une dalle en béton ou sur des éléments métalliques) afin de déterminer les filières d'élimination et/ou le besoin d'assainissement
- Estimation du **degré d'urgence des mesures à prendre** lors d'une pollution d'amiante dans des locaux, selon le document du FACH
- **Responsabilités** lors du diagnostic et de projets de direction de travaux (cf. document du FACH «[Désamiantage: contrôles visuels et mesures de l'air ambiant](#)»)
- **Exigences** du FACH pour les **laboratoires** et **interprétation des résultats de laboratoire**, causes et risques des résultats « faux négatifs »
- **Diagnostic de matériaux moins communs susceptibles de contenir des polluants** (prélèvement, nombre d'échantillons etc.), cf. les fiches techniques sur Polludoc.

Veillez noter que l'examen ne couvre pas seulement les sujets décrits ci-dessus, mais tous les sujets selon le document « [Contenus de l'examen national](#) ».

PolluEdu, janvier 2023